

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

VOYAGE NAVAL

Il est un reproche que certes on n'adressera pas à M. Edouard Lockroy, c'est celui de ressembler aux bâtiments de la flotte que l'on appelle des stationnaires. De la Méditerranée à l'Océan, de l'Océan à la Méditerranée, aucun voyage ne lui coûte.

Avant-hier à Dunkerque, hier à Boulogne, demain à Cherbourg, après-demain à Brest...

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire...

s'écriait Boileau.

Suivre M. Lockroy à la course serait encore plus malaisé.

Arrivera-t-il au but qui est l'accroissement et l'amélioration de nos forces navales et la mise en état de défense du littoral français ? Du moins ne lui refusera-t-on pas le mérite de s'en occuper activement.

On sait quel est l'état de la question à laquelle le voyage de M. Lockroy donne une actualité nouvelle.

Il y a deux ans, le ministre de la marine qui était alors l'amiral Besnard, déposait, à la Chambre des députés, une demande de crédits supplémentaires de 8 millions et demi engageant les dépenses sur les cinq exercices suivants pour une somme totale de 80 millions. Ces crédits avaient pour but l'accroissement de notre matériel naval, suivant un programme élaboré par le conseil supérieur de la marine et dont l'achèvement entraînerait une dépense de 800 millions dans une période de huit années.

Ces huit cents millions répartis sur une période de huit exercices financiers (ressources ordinaires comprises), représentent une augmentation de 1,200 millions sur les dépenses ordinaires de constructions neuves pour un même laps de temps.

En même temps, M. Lockroy, prédécesseur, puis successeur de l'amiral Besnard au ministère de la marine, présentait une proposition de loi, précédée d'un exposé des motifs très complet, tendant à accorder une somme de 200 millions à répartir entre quatre ou cinq exercices.

En résumé, ces deux cents millions réclamés par M. Lockroy comme ils l'étaient par l'amiral Besnard, devaient servir à augmenter notre flotte cuirassée, à créer des points de ravitaillement, à transformer ou à réparer certains bâtiments en service, à améliorer l'outillage des ports militaires.

À dire vrai, le projet préparé par le ministre de la marine, aussi bien que la proposition de M. Edouard Lockroy ne faisait que répondre, en les amplifiant quelque peu, aux desiderata exprimés par tous les rapporteurs du budget de la marine qui se sont succédés depuis plusieurs années.

Au point de vue du personnel, notre marine militaire laisse peu à désirer; il n'y a pas de flotte en Europe qui ait des officiers plus instruits et plus dévoués à leur tâche et des équipages plus vaillants, plus expérimentés, plus rompus aux fatigues de la mer que ceux qui sont fournis, sur notre littoral de l'Océan et de la Méditerranée, par l'inscription maritime.

Au point de vue de l'organisation de nos arsenaux et de nos ports, la situation, même

maintenant, est, on le sait, loin d'être aussi satisfaisante. Il y a des économies et des améliorations que l'on signale faciles à réaliser depuis près d'un demi-siècle et qui, malgré toutes les commissions parlementaires et extra-parlementaires qui se sont succédés en si grand nombre, n'ont jamais pu se réaliser.

Quant à notre matériel naval, il est loin d'être, ce n'est un secret pour personne, ce qu'il devrait être, étant données les sommes très importantes que notre pays a dépensées pour sa marine de guerre.

C'est une vérité courante, par exemple, que la proportion du prix de revient des unités construites par nos arsenaux est de trois en France contre deux en Angleterre, c'est-à-dire que pour la même somme, la marine britannique construit trois navires et nous deux. N'est-ce pas navrant ? On disait autrefois : « La France est assez riche pour payer sa gloire ». La France, aujourd'hui, l'est-elle assez pour solder d'aussi inexcusables prodigalités ?

Et cependant, combien tout cet argent pourrait-il être mieux employé.

Dans une étude publiée naguère, par un des hommes qui connaissent le mieux la marine française, dont il est dit-on, un des chefs, on lisait des détails tels que ceux-ci :

« Tout le monde a pu voir que, dans notre escadre du nord, les pavillons du commandant en chef et du commandant en second étaient arborés, il y a deux ans, sur des cuirassés en bois, alors que des navires aussi démodés avaient disparu depuis longtemps des marines secondaires... — On sait qu'en automne dernier, parmi les navires envoyés par les puissances maritimes dans le Levant, les nôtres étaient les plus vieux et les moins rapides... Personne n'a ignoré, à la même époque, que le ministre retardait la nomination du commandant de l'escadre de la Méditerranée parce qu'on ne trouvait pas dans nos arsenaux assez de bâtiments pour former la force navale qui constitue le commandement minimum d'un vice-amiral... Lorsqu'il y a quelques semaines les événements d'Orient nous ont mis dans l'obligation de renforcer notre division du Levant, tout le monde a su que le *Charles Martel* a reçu l'ordre de quitter Brest, n'ayant changé que 600 de ses tubes de chaudières sur les 1,400 reconnus impropres au service... Les deux avisos-torpilleurs nécessaires au contre-amiral Pottier, ont dû retarder leur départ de Toulon pour la Crète, en raison des déficiences constatées dans leurs chaudières, alors qu'ils auraient dû quitter ce port dans les 48 heures... Le pavillon du commandant en chef de la division navale de l'Extrême-Orient flotte sur un cuirassé en bois et les croiseurs et les avisos qui l'accompagnent sont tous aussi démodés, si ce n'est plus. »

Tous ces détails, — et l'on en pourrait citer beaucoup d'autres, plus graves encore, — montrent jusqu'à l'évidence que le Parlement, avant de voter les nouveaux crédits qui lui seront encore incessamment demandés, a le strict devoir d'exiger que désormais l'argent de la France soit employé d'une tout autre manière.

Il est temps de faire enfin cesser un tel

état de choses, au nom même des intérêts qu'on demande aux Chambres de sauvegarder en votant de nouveaux et formidables crédits.

Jamais on ne nous fera croire qu'en y mettant de la résolution et de l'énergie, les Chambres n'y parviendraient pas.

C. R.

M. LOUBET

M. Loubet est arrivé, avant-hier, à Montélimar. Son premier voyage a été pour sa mère, qui ne l'a pas revu depuis son élection à la présidence, pour ses compatriotes, qui lui ont ouvert les portes du Parlement; double témoignage d'affection et de reconnaissance.

C'est là une pensée touchante.

Il n'a pas goûté, au début de sa présidence, écrit le *Petit Bleu*, les douceurs de la popularité; mais ces manifestations hostiles de la rue étaient très superficielles et très limitées; elles avaient laissé indifférente l'immense majorité de la population; et quelques semaines après, le Président, par sa simplicité, par sa bonhomie, par sa cordialité, par son indépendance à l'égard du protocole, par son éloignement pour la mise en scène, avait réussi à se concilier les bonnes grâces de la population; et il ne recevait pas, seulement, des hommages respectueux, mais il recueillait des acclamations toutes spontanées.

Il a eu une belle réception dans son pays, qui a fêté son ancien maire, son conseiller général, son député, son sénateur, devenant successivement président du conseil, président du Sénat, Président de la République, occupant tour à tour les plus hautes fonctions de l'Etat sans les avoir jamais recherchées, aimant la République, l'ayant toujours noblement servie et incarnant bien, par ses origines, par sa modestie et par sa loyauté cette démocratie qui reconnaîtra en lui un de ses plus dignes enfants.

M. Loubet est rentré ce matin à Paris.

L'affaire Dreyfus

La publication du *Figaro* continue!...

Le pauvre Esterhazy, qui eut son heure d'agrément, lorsqu'on le traitait de cher camarade, et lorsqu'il était accueilli aux cris de « vive Esterhazy ! » par ceux qui criaient tout récemment, « à bas Loubet ! » est malmené de la belle manière; on lui décerne toutes les épithètes les moins avantageuses, on l'accuse d'avoir disposé des fonds secrets, d'avoir fait des tentatives de chantage. Il n'y a guère que M. du Paty de Clam qui soit aussi bien partagé; celui-là a été exécuté par M. le général Roget. Il n'y a que M. de Freycinet qui ignore les exploits de M. du Paty, puisqu'il le laisse en liberté. Or, du Paty n'est, peut-être, après tout, qu'un patito, un bouc émissaire.

Nous le saurons bientôt, car l'intérêt et la gravité des révélations grandissent avec la publication de l'enquête.

M. le général Roget avait rédigé une déposition fort adroitement agencée, malgré des contradictions, des erreurs de date, des insinuations et des renseignements erronés. Mais ce document était ce qu'on avait donné, sinon de plus solide, du moins de plus intelligemment combiné.

Et il nous semble bien qu'une confrontation entre M. le général Roget et M. le colonel Picquart s'impose d'une façon absolue, afin que la lumière soit éclatante.

En revanche, M. Bertulus nous apporte, dans sa déposition, des faits à la fois bien concluants et bien douloureux; nous devons retenir, tout d'abord, le propos que lui a tenu le général Gonse: « Vous voyez Picquart; dites-lui bien que, de son attitude à l'audience dépend toute de sa carrière; il sait que je le tiens en estime. C'était là un marché. On sait ce qu'il advint et comment la carrière du colonel Picquart fut brisée. La menace du général Gonse n'en reste pas moins un aveu fort grave qui se trouve corroboré par une déclaration du colonel Henry. Celui-ci, fort ému par la découverte de documents saisis chez Esterhazy, dit à M. Bertulus qu'il pouvait sauver « l'honneur de l'armée ». Or, les documents étaient des charges contre Esterhazy et du Paty, et étaient la preuve qu'Esterhazy « avait trouvé au bureau des renseignements des concours coupables ».

Qui prêtait ce concours ? C'était le colonel Henry, débiteur d'Esterhazy, comme le prouvent des pièces; et M. Bertulus raconte, qu'Henry, sanglotant, lui cria: « Sauvez-nous ! » Qu'il ajouta: « Esterhazy est un bandit ! » et comme Bertulus lui riposta: « Esterhazy est l'auteur du bordereau », Henry ne répondit pas, il se contenta de répéter: « N'insistez pas, n'insistez pas; avant tout, l'honneur de l'armée. »

Cette déposition jette un jour à la fois lumineux et attristant. Elle explique nettement pourquoi on a dépensé tant d'efforts pour sauver Esterhazy, et elle laisse clairement entrevoir que l'ex-commandant n'a été qu'un instrument et qu'il a été inspiré et conduit par d'autres coupables.

(Le Petit Bleu)

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La seconde éducation du peuple d'après M. Alfred Fouillée

Dans une série d'articles qu'à publiés la *Revue Bleue* sous ce titre: *L'éducation morale de la démocratie*, M. Fouillée consacre la dernière partie de sa forte étude aux adolescents, adultes et soldats.

Il demande entre autres choses qu'on institue une école complémentaire où seront attirés les adolescents jusqu'au jour où ils partiront pour le régiment. Il trace un programme de travail ainsi conçu:

« Le fond universel de l'enseignement serait, comme on l'a proposé, la connaissance élémentaire des fonctions de la vie dans le corps humain, les principes de l'hygiène, ceux de la morale et de l'économie politique, des éléments très simples de droit civil et public des notions sur la Constitution et sur son fonctionnement... enfin des lectures littéraires et morales commentées. On y ajouterait comme partie variable, des éléments de science agricole dans les communes rurales, diverses connaissances scientifiques plus particulières dans les villes industrielles. »

Enfin à côté de la partie purement instructive il réserve une place à l'éducation morale:

« Il faut que l'instruction développe le cerveau en même temps que l'éducation développe le cœur; idées scientifiques et sentiments moraux sont également nécessaires, et c'est sur ces deux points simultanément, indivisiblement, que doit en France porter chaque réforme. »

Voici comment il entend la pratique du devoir social:

« À la connaissance du devoir social, il faudrait ajouter la pratique du devoir social. Pour cela, il faudrait intéresser adolescents et jeunes gens de *visu et de actu*, à l'organisation des principales industries, aux besoins des travailleurs, aux œuvres de solidarité qui existent

déjà en si grand nombre et par lesquelles on vient en aide aux ouvriers, aux vieillards indigents, aux pauvres, aux orphelins.

« Il faudrait, en un mot, à l'exemple des Anglais et des Américains, poursuivre ce que l'on a appelé l'identité de l'éducation et de la vie ajoutons : l'identité de la vie extérieure et de la vie intérieure. »

A propos de l'éducation au régiment M. Fouillée écrit ces lignes :

« Quatre cent mille jeunes gens à entretenir chaque année, sont un lourd fardeau pour le pays, une perte pour l'industrie, le commerce, l'agriculture, les études libérales. Un tel sacrifice doit assurément être maintenu au degré nécessaire, mais il doit avoir des compensations. Il faut que la nation gagne, par la culture du patriotisme, de l'énergie et de la moralisation sociale, ce qu'elle perd en temps et argent, en forces vives. En outre, l'armée étant aujourd'hui la « nation en armes », c'est un aveuglement que de ne pas la faire servir au développement du véritable esprit national ».

Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays, éducateurs, publicistes, membres du Parlement, ne liront pas sans profit cette sérieuse étude.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Le Voyage de M. Lockroy

Par suite du mauvais temps, le ministre de la marine n'a pas pu poursuivre son voyage par voie de mer. M. Lockroy, venant du Havre, est arrivé hier à Paris. Il en est reparti presque immédiatement pour se rendre à Saint-Malo.

La Conférence de la paix

La conférence internationale de la paix, dans l'invitation officielle envoyée par l'intermédiaire de la diplomatie néerlandaise, fait ressortir l'initiative louable du tsar pour répandre, grâce à cette conférence, les bénédictions de la paix, et arriver, si possible, à la modération dans les armements, qui sont actuellement exagérés ; l'invitation fait connaître l'intérêt que la reine de Hollande porte à la conférence.

Une seconde note du gouvernement russe sera la base des discussions.

19 Etats européens ont été invités ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, le Siam, la Perse, la Chine et le Japon.

La Maison Militaire du Président

Le lieutenant de vaisseau Hugnet est désigné pour être attaché, à compter du 15 avril, à la maison militaire du Président de la République.

Départ de M. Constans

M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, qui se trouvait à Paris depuis quelque temps, est parti avant hier soir par l'express-Orient, regagnant son poste. M. Constans est cette fois accompagné de M^{me} Constans. Sur le quai du départ de la gare de l'Est se pressaient de nombreux amis, parmi lesquels beaucoup de dames, venues pour souhaiter un bon voyage à M^{me} Constans, qui se montrait très émue.

Le crédit agricole

Au dernier conseil des ministres, M. Loubet a signé, sur la proposition de M. Viger, ministre de l'agriculture, un décret portant nomination des membres de la commission prévue par la loi du 31 mars 1899. Cette loi, qui est relative à l'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuel, a pour but de régler les conditions dans lesquelles doit être répartie entre ces établissements, l'avance de 40 millions de la Banque de France.

L'article 4 de ladite loi a prévu que cette commission comprendrait des représentants du Parlement, des divers grands corps constitués et administrations de l'Etat, et des membres d'établissements de crédit agricole mutuel.

Ont été désignés pour représenter le Sénat MM. Gouin et Lourties ; la Chambre des députés, MM. Ribot, Léon Bourgeois et Rouvier.

Le conseil supérieur de l'agriculture a pour représentants MM. Méline, vice-président de ce conseil ; Codet et Tisserand, qui en sont membres.

Les membres du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes choisis sont MM. Jacquinet et Georges.

Le gouverneur de la Banque de France ou son délégué représente cet établissement.

Pour l'administration des finances, ont été

désignés : M. le directeur du mouvement général des fonds, et M. Houette, inspecteur général des finances.

L'administration de l'agriculture sera représentée par le directeur de l'agriculture ou, à son défaut, le sous-directeur de l'agriculture, le chef de la division du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'agriculture et M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture.

Enfin la commission comprend MM. Jules Bénard, Henri Beachlet, Laurent, Bruneton, Egasse et Maurin, membres de diverses Sociétés de crédit agricole mutuel.

Les Chinoiseries du Fisc

On nous signale, dit la Patrie, une des mille chinoiseries de l'administration que l'Europe ne nous envie plus :

Un commerçant de province s'est vu infliger une amende de cent vingt-cinq francs, outre les frais d'un procès-verbal, pour avoir apposé, sur une affiche soumise par sa dimension à un droit de six centimes, un timbre-poste de quinze centimes. Il a donc été condamné pour le délit de prodigalité. Réciproquement, s'il eût affranchi une lettre avec un timbre d'effet de commerce de cinquante centimes, il eût été poursuivi également.

Il serait si simple pourtant, si pratique et si intelligent, d'unifier les services de la perception ! Pourquoi cette série spéciale de timbres pour chaque catégorie d'impôts ?

La succession de Léon XIII

D'après le *Matin*, on songerait à poser la candidature du cardinal Vaughan, primat d'Angleterre, à la succession de Léon XIII.

Tirages d'obligations

Obligations de la Ville de Paris 1894-1898

Le numéro 431,989 gagne 100,000 fr.
Le numéro 380,324 gagne 20,000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 223,290 — 428,538.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 2,500 fr. : 222,630 — 337,243 — 144,012.

Quatorze numéros gagnent chacun mille francs.

Crédit Foncier. — Communales 1879

Le numéro 565,284 gagne 100,000 fr.
Le numéro 327,665 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 351,937 — 225,593 — 381,400 — 901,650 — 227,892 — 612,267.
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Communales 1880-1884

Le numéro 433,935 gagne 100,000 fr.
Le numéro 556,041 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 112,223 — 471,711 — 136,086 — 64,102 — 380,080 — 790,054.
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Communales 1891

Le numéro 433,301 gagne 100,000 fr.
Le numéro 629,380 gagne 10,000 fr.
Le numéro 673,909 gagne 5,000 fr.
Vingt numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Communales 1899

Le numéro 101,579 gagne 100,000 fr.
Le numéro 303,437 gagne 25,000 fr.
Le numéro 428,662 gagne 5,000 fr.
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Nécrologie

On annonce la mort de M. Gustave Graux, ancien préfet du Lot, qui a succombé, après quelques jours de maladie, aux suites d'une pneumonie.

M. Gustave Graux avait longtemps appartenu à la presse. En particulier il avait, à la « République Française », été un des collaborateurs de Gambetta dont il était un des plus fidèles amis.

Gustave Graux fit partie du Conseil municipal de Paris de janvier 1878 à avril 1879. Entré dans la carrière administrative, il fut successivement préfet de Constantine, du Lot, et en dernier lieu du Doubs.

Depuis deux ans il avait été nommé percepteur à Paris.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 6 avril 1899, sont nommés :

M. Solacroup, instituteur titulaire à Drulhe (Aveyron), à Fons ;

M. Capsal, de Calvignac, à Saux ;

M. Delrieu, de Saux, à Calvignac ;

M. Vertut, de Labastide-du-Haut-Mont, à Labastode ;

M. Cros, de Labastode, à Labastide-du-Haut-Mont ;

Mme Fauché, institutrice titulaire à St-Etienne (St-Paul-Labouffie), à Issendolus.

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'académie en date du 6 avril 1899, ont été nommés :

M. Delbos, ancien élève-maitre de l'école normale de Cahors, instituteur stagiaire ad-joint à Martel, en remplacement de M. Tenny, appelé dans le département de l'Aveyron.

M. Martin, de Fons à Bétaille.

MM^{es} Périé, de Thémines à Comiac.

Deschamps, de Comiac à Thémines ;

Dufour, d'Issendolus à Saint-Etienne, commune de Saint-Paul-Labouffie.

La Convocation des Réservistes et Territoriaux

L'*Officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre signalant aux commandants de corps d'armée la nécessité de tenir compte, dans la fixation des époques de convocation des réservistes et territoriaux, des besoins des populations rurales et ouvrières :

« Il ne vous échappera pas, dit le ministre, qu'il est essentiel d'exclure de ces époques les périodes qui correspondent aux travaux intensifs de l'agriculture et des principales industries qui s'y rattachent. La connaissance approfondie que vous avez des besoins généraux de votre région et les renseignements que vous pouvez recueillir auprès des autorités administratives devront donc vous guider dans l'établissement du programme des appels à établir annuellement.

» J'ajoute que, pour ménager autant qu'il est possible les intérêts particuliers des réservistes et territoriaux, le règlement a institué les ajournements et devancements d'appel. Il importe d'user très largement de ces dispositions, surtout lorsque les demandes qui sont soumises à l'autorité militaire ont simplement pour effet d'avancer ou de retarder dans le cours d'une même année la date d'appel des pétitionnaires. Il convient même, dans certains cas exceptionnels, d'admettre les intéressés à accomplir leur période en dehors des séries d'appel prévus, car, ainsi que l'indiquait la lettre collective du 29 novembre 1898, le réserviste doit être considéré comme apte à reprendre immédiatement sa place dans le rang.

« En résumé, l'autorité militaire doit soigneusement s'efforcer de concilier dans la plus large mesure les exigences militaires avec les besoins généraux et particuliers des réservistes et territoriaux soumis aux périodes d'instruction. Elle servira très utilement ainsi les intérêts légitimes des populations et ceux bien compris de l'armée. »

CAHORS

Au « Rappel Socialiste »

Le *Rappel Socialiste* tient à me faire intervenir dans une polémique où je n'ai que faire.

Il me vise du reste en termes si peu clairs, que je n'ai pas compris un trait mot à l'allusion me concernant.

Une seule allégation me frappe : on semble indiquer que la fumée du charbon employé pour la marche de mon « usine » porte « ombrage » aux voisins de l'imprimerie.

Si le rédacteur du *Rappel* avait puisé ses renseignements à bonne source, il saurait que depuis plus d'un an, je ne brûle que du coke à l'imprimerie et que par suite il n'y a pas de fumée.

« L'ombrage » des voisins est donc pour le moins incompréhensible. — A. C.

Magasins du rez-de-chaussée de la bibliothèque communale

La ville de Cahors va incessamment remettre en adjudication la location des magasins situés au rez-de-chaussée de la nouvelle bibliothèque communale construite sur la place de la République.

Nous croyons devoir donner connaissance à nos lecteurs des nouvelles conditions de l'adjudication.

La durée du bail sera de 18 années consécutives, qui commenceront à partir du 1^{er} juillet 1899.

Le bail pourra être résilié tous les 6 ans

par le preneur, à la charge par lui de prévenir un an à l'avance.

La mise à prix est fixée à 2000 fr. pour chaque année.

Chaque enchère ne pourra être inférieure à 50 fr.

Un versement provisoire de 1000 fr. est exigé trois jours avant l'adjudication.

Le local sera loué à l'état nu, c'est-à-dire dans son état actuel.

L'adjudicataire aura à sa charge tous les aménagements tant intérieur qu'extérieur, la fermeture des baies, l'éclairage, les frais d'adjudication, etc.

Trouvera-t-on, cette fois, un preneur ? Nous l'espérons, bien que le cahier des charges, que nous avons pu consulter et dont nous ne donnons ici qu'un résumé très succinct, nous paraisse assez draconien.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 9 AVRIL 1899.

Marche des Cyclistes	Roux.
Ouverture de la Caravane	Grétry.
Voix Roumaines (Valse)	J. H. Kessel.
Nabuchodonosor (Fantaisie)	Verdy.
Polka pour piston solo	Reischeintein

De 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2 (Allées Fénélon)

Théâtre de Cahors

Jeudi 15 avril 1899

Par autorisation spéciale des auteurs, une seule représentation du grand succès

LE ROI DE ROME

Pièce en 5 actes et 8 tableaux, par Ch. Desnoyers et Léon Beauvallet.

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — *Elections municipales.* — Les électeurs de la commune sont convoqués pour le 23 avril, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Ausset, maire, décédé.

BLARS. — Notre irascible maire, M. Hèreil, a donné sa démission de 1^{er} magistrat de la commune. Il aurait dû, en même temps, se démettre de son mandat de conseiller municipal. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? C'est qu'il a encore au sein du conseil une petite majorité assez docile pour l'investir de nouveau de ses fonctions de maire.

Personne ne peut se laisser prendre à ce petit jeu, M. Hèreil.

PUY-L'ÈVÈQUE. — *Cours des bestiaux.* — Cours ordinaires sur les bœufs et peu d'affaires.

Cours très bas sur les moutons qui n'ont pas de chair ; gras environ 65 c. le kilo.

Porcs en petit nombre de 25 à 40 francs selon grosseur.

Volaille de 2 à 4,50 la paire.

Lapins de 1,50 à 2,50 id.

Chevaux de 2 à 4 francs l'un, selon grosseur et graille.

Œufs 0,50 la douzaine.

Blé de 13 à 15 francs les 4/5.

Maïs environ 11 francs id.

Pommes de terre de 4 à 6 fr. id.

A cause de la sécheresse, qui sévit depuis si longtemps, les fourrages sont compromis et les propriétaires n'espèrent qu'une médiocre coupe sur les luzernes, les trèfles et sainfoins.

Les eaux manquent et plusieurs propriétaires sont obligés d'aller très loin pour en chercher.

De mémoire d'homme on n'a vu les lacs et les puits tarir en cette saison.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON. — *Dissolution du Conseil municipal.* — Le *Journal Officiel* du 7 avril publie le décret suivant :

Le Président de la République française, Sur la proposition du président du conseil, ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur et des cultes,

Vu l'article 43 de la loi du 5 avril 1884 ;

Le conseil des ministres entendu ;

Considérant que toutes les tentatives faites pour reconstituer la municipalité de la commune de Livernon (Lot), sont demeurées sans effet ;

Considérant que le renouvellement intégral du conseil municipal est le seul moyen de mettre fin à cet état de choses qui, en se prolongeant, serait de nature à compro-

mettre gravement les intérêts de la commune,

Décète :

Art 1^{er}. — Le conseil municipal de la commune de Livernon (Lot) est dissous.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

FIGEAC. — Distinction honorifique.

— A l'occasion de son voyage au Puits de Padirac, M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a, par arrêté du 28 mars, conféré à M. Galtier, premier adjoint au maire de Figeac, les palmes d'officier d'Académie.

— Accident de voiture.

— M. Pagès, chef d'exploitation de la Compagnie générale des Phosphates français à Cajarc, se rendait en voiture à Caylus, accompagné d'un domestique et de sa dame, lorsque, arrivé à la sortie du village de Promilhanes, l'essieu de la voiture se rompit, et le cheval s'emballa. M. Pagès et son domestique sautèrent à terre sans se faire de mal. Quant à M^{me} Pagès, elle tomba évanouie sur la route. Transportée de suite chez M. le curé de Promilhanes, elle a repris ses sens après avoir reçu tous les soins nécessaires.

BRETENOUX. — Disparition.

— La gendarmerie de Bretenoux fait des recherches à l'effet de retrouver la trace du sieur Adrien Leymarie, âgé de dix-huit ans, qui a quitté son père à la foire de Saint-Céré, le 27 mars dernier. Voici le signalement de ce jeune homme : Taille moyenne, cheveux et sourcils blonds, nez et bouche moyens, visage ovale, teint pâle, vêtu d'une blouse noire, d'un pantalon en drap gris, d'un petit gilet noir et d'un tricot blanc en laine, coiffé d'un chapeau en feutre marron et chaussé de bottines à élastiques.

Signe particulier : fortement boiteux de la jambe gauche.

Chez nos voisins

FUMEL. — Cours ordinaires sur les bœufs

et peu d'affaires ainsi que sur les moutons. Les jeunes porcs se vendaient à de bons prix.

La volaille aux cours ordinaires. Les lapins de 1,60 à 2 75 la paire. Les œufs 0,50 la douzaine.

Le blé et le maïs au cours du dernier marché.

Les pommes de terre à des prix variant de 5 à 7 francs l'hectolitre.

DEUX SALUTATIONS

« Bon jour, mon ami ; j'espère que vous avez le porte-monnaie bien garni ce matin. J'espère aussi que votre femme et vos enfants ont tout le bien-être et tout le luxe qu'il est possible de se procurer dans ce monde. »

Que penserait mon ami si, en le rencontrant dans la rue, je lui tenais un tel langage ? Il me prendrait bien vite pour un fou. Aurait-il réellement raison ? Que peut-on trouver à redire dans

les souhaits que j'exprime ? Ne désirons-nous pas ardemment d'être riches afin de pouvoir, nous et les nôtres, jouir de ce que l'argent peut nous procurer ? Assurément. Cependant une salutation comme celle que je viens d'exprimer serait considérée comme déplacée et contraire à l'usage. L'homme du monde qui adopterait une telle manière d'aborder ses amis se verrait bien vite écarté par ses amis, même par ses collègues du club. Encore une fois je vous demande pourquoi il en serait ainsi ?

Pendant que vous allez chercher l'explication à me donner je me permettrai de répéter une autre forme de salutation qui est toujours bien accueillie, et à laquelle on répond sur le même ton. Nous sommes à Montpellier, la reine des villes du Midi. C'est le jour du marché aux bestiaux. La ville est bondée de visiteurs ce qui lui donne un air d'animation extraordinaire. Aux troupeaux de bêtes à cornes succèdent des troupeaux de moutons marqués pour la vente. Devant le bureau d'octroi se tiennent plusieurs bouviers qui attendent leur passe-débout. Les préposés de l'octroi sont tous très affairés, et il nous faut attendre notre tour pour parler à celui que nous sommes venus expressément voir. Il est enfin libre maintenant et nous lui disons tout en lui serrant la main : « Bon jour, M. Carabasse, j'espère que vous allez bien ce matin et que, vous et votre femme vous continuez à jouir de l'excellente santé que vous aviez au moment où nous avons reçu votre lettre » « Oh ! oui, Monsieur, je vous remercie, » nous répondit-il chaleureusement, « une triste épreuve nous a appris qu'il n'y a rien de plus précieux au monde qu'une bonne santé. De même que l'on ne saurait trop louer le remède qui est capable de nous la rendre lorsque nous avons le malheur de la perdre. Encore une fois je vous remercie de l'intérêt que vous nous portez. A mon tour je vous souhaite une bonne santé et une grande prospérité dans vos affaires. »

Dans le cours de l'entretien nous apprîmes que M. Carabasse est sous-brigadier d'octroi, et actuellement âgé de cinquante-cinq ans. Pendant plusieurs années il avait souffert d'une affection dangereuse des organes digestifs, ainsi que de rhumatismes. Il ressentait de vives douleurs à l'estomac, et il éprouvait une sensation de lourdeur dans la tête. Les aliments qu'il prenait ne digéraient pas, au contraire, ils semblaient rester comme un poids sur l'estomac. La fermentation qui s'en suivait ne tardait pas à empoisonner le sang et à produire les maux de tête et les affreuses douleurs rhumatismales que rien ne pouvait soulager. Il souffrait aussi de la constipation et son sommeil était constamment interrompu. Le malheur voulut qu'il ne fût pas seul à souffrir chez lui, car, à la même époque, M^{me} Carabasse était aussi très malade. Elle avait perdu l'appétit, digérait mal ses aliments et semblait ressentir les mêmes symptômes que son mari.

« Notre santé était des plus mauvaises, » disait M. Carabasse dans la lettre qui motiva notre visite à Montpellier. « Nous avions inutilement essayé d'un grand nombre de remèdes, lorsqu'un jour un de mes collègues me dit qu'il avait été guéri lui-même d'une maladie semblable à la mienne par la Tisane des Shakers. Il me donna aussi des détails concernant les guérisons de cas désespérés telles qu'elles étaient décrites dans un petit livre que lui avait envoyé M. Fanyau, le propriétaire de la Tisane en question. »

« Je me procurai donc ce remède, et ma femme et moi, nous nous mîmes à en faire usage. Quelques jours après nous allions déjà beaucoup mieux, et au bout de six semaines nous étions complètement guéris. Je vous remercie du service que vous nous avez rendu et vous autorise volontiers à publier cette lettre. » (Signé) Carabasse. (Sous-brigadier d'octroi) 4 rue Daru, Montpellier le 14 décembre 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Baumel, maire de Montpellier. Nous adressons à M. et M^{me} Carabasse tous nos souhaits de bonne santé, et de prospérité mais surtout de bonne santé. La Tisane

des Shakers rend la santé à ceux qui souffrent comme le décrit le petit livre auquel fait allusion M. Carabasse et qui vous sera envoyé franco si vous en faites la demande à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00
Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

BULLETIN FINANCIER

Sauf nos rentes qui ont légèrement réactionné, l'ensemble de la cote est très ferme. Les demandes se sont portées de préférence sur les actions de nos sociétés de crédit et sur certaines valeurs industrielles.

Le 3 0/0 à 101,95 et le 3 1/2 0/0 à 103,55 ont tous deux baissé de 5 centimes, l'amortissable cote à 100,52.

La Banque de France en hausse de 20 fr. cote 4,090.

Le Crédit Foncier a passé de 754 à 757 ; le Crédit Lyonnais très ferme à 898 et la Société Générale à 578 sont sans changement, le Comptoir National d'Escompte en hausse de 2 francs finit à 607. La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 227.

Le Suez en hausse de 5 fr. cote 3,795.

Parmi les Chemins français, le Lyon à 1,950 et le Nord à 2,180 ont seuls été cotés à terme.

Peu de changement dans la tenue des fonds étrangers : nous retrouvons, l'Extérieure à 59,80, l'Italien à 95,10, le Turc D à 22,62, la Banque Ottomane à 565 ; le Portugais cote 26,80 ; le Russe 3 0/0 1891 93,25 et le 3 1/2 0/0 1894 99,40.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- M^{me} veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

DERNIERE HEU.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Valence, 8 avril matin. — En quittant le vélodrome de Bel-Air, M. Loubet n'est pas rentré à sa demeure pour prendre congé de sa vieille mère, parce qu'elle s'était séparée de son fils après déjeuner, pour reprendre la route de Marsanne.

Dans les localités voisines de Montélimar des groupes de curieux, rangés sur la voie, ont salué le président en agitant leur mouchoir. Le train s'est arrêté 8 minutes à Valence. M. Loubet s'est entretenu avec la femme du préfet.

Les généraux Marchand et d'Ivolay ont quitté le wagon présidentiel.

Lyon, 8 avril matin. — Le train présidentiel s'est arrêté dix minutes à la gare de Lyon. Le général Zédé, gouverneur militaire de la ville, a pris congé du président M. Charles Dupuy, président du conseil, lui a fait ses adieux et il est parti avec M. Leroux, se rendant à la préfecture. Il ira dimanche au Puy.

Le train présidentiel est arrivé ce matin à Paris à 6 heures 45.

ETAT-MAJOR

Lettre de Christian Esterhazy

M. Christian Esterhazy adresse à M. le premier président de la Cour de cassation, une lettre de protestation contre quelques inexactitudes que, selon lui, contiennent les dépositions de M. le général Roget.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schisté bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

IV

DISSENSIONS INTESTINES

Si l'on remarquait sur l'une ou l'autre un va-et-vient extraordinaire de cavaliers de maréchaussée, on m'avertirait aussitôt. La mère s'établira au chevet de la Benjamine. Marianne ira aux Armoises. Elle s'informera de notre part si la citoyenne Hattier est remise de ses deux assauts de ce matin. Marianne est une fille de ressources. Je ne lui recommande pas d'observer ce qui se passe au pavillon du garde. Vous, mes bibis, en attendant que vous vous mettiez en campagne, allez faire dodo dans le grenier à foin. On vous réveillera quand il sera question de souper. Est-ce entendu ?

— C'est entendu.

Les deux cadets se dirigèrent vers la porte de la cuisine qui conduisait à la cour.

— Je vais avec vous, fit la virago. Cette écorchure me cuit tant, que je ne serais pas fâchée de l'endormir en me reposant une heu-

re ou deux.

— C'est cela, mes enfants, reprit l'ainé paternellement. N'ayez ni crainte ni souci et ne faites pas de mauvaises rêves : votre frère est derrière vous.

— Hum ! grommela l'androgyne en sortant, quand tu es derrière quelqu'un toi, il n'y a pas de quoi se rassurer, on ne sait jamais si c'est pour donner un coup d'épaule ou un coup de pied.

Puis, poussant devant elle les « bibis » dans la cour :

— En route pour le lit de plume de Beauce ! Ce sacré Joseph, c'est le diable. Mais le dicton a fièrement raison, il vaut mieux tuer le diable que d'être tué par lui.

NOUVEAUX VISAGES

Le premier et unique étage de la maison du Grand-Vainqueur — il n'y avait pas plus haut que le grenier et le toit, s'écartelait en quatre chambrettes, pourvues chacune d'un lit et de ce mobilier succinct qui fait du mot garni la plus cruelle des antiphrases. Avant la Révolution, le cabaretier Mansuy les louait d'ordinaire aux gens des villes voisines que leurs affaires appelaient à l'archidiaconat dont Vittel était le siège, et à qui la modicité de leurs ressources ne permettait pas de descendre à l'hôtel. — lisez : « Coq-en-Pâte », alors tenu par Jean-Baptiste Arnould. Mais, depuis une douzaine d'années, ces véritables in-pace n'avaient plus guère pour locataire que les saltimbanques, les rouliers, les marchands fo-

raints et les empiriques de passage dans la localité.

L'une de ces cellules, — celle dont la fenêtre s'ouvrait au-dessus de l'enseigne, était occupée pour l'instant par les chanteurs ambulants que nous avons vus sur la place lutter avec plus de poumons que de bonheur contre la concurrence du couple Hattier. C'est là que nous les trouverons, le soir même de cette Journée dont la matinée avait été le théâtre de si mémorables événements.

Nos bohèmes achevaient de souper. Faisant contre infortuné bon cœur et bon visage, ils semblaient supporter gaiement le poids de ce que nous appellerions aujourd'hui leur four colossal du matin. Sur la table, en effet, un peloton de bouteilles vidées avec conscience, s'alignait en face d'une ribambelle de plats non moins soigneusement nettoyés.

Mais quoi ! les recettes se suivent et ne se ressemblent pas. A défaut de celle du jour, celle de la veille avait dû être fructueuse. Car nos convives s'étaient somptueusement traités, pain blanc, vin cacheté, viandes variées, dessert assorti, nappes et serviettes.

Saisissons, pour les pourtraire brièvement, le moment où un petit verre de ratafia coopère à leur digestion :

Celui qui paraissait le maître, le « marquis », était un vieillard guilleret, rose de ton, vert d'allures, robuste et lesté malgré l'âge, à qui sa perruque poudrée et son habit de gentilhomme donnaient un air tout à fait respectable.

Il avait la taille droite ; la main potelée, le

mollet ferme, la voix onctueuse, le geste moelleux, étoffé, arrondi, théâtral.

Ajoutez le nez bourbonien, la bouche souriante et bien meublée, le teint frais, l'œil vif, — et pour l'ensemble rappelez-vous, à cela près du nez, que l'excellent comédien portait à la Roxelane. Samson dans ce rôle de hobe-reau de Mademoiselle de la Seiglière où il se montrait si adorable « ancien régime ».

Son compagnon et paillassé — un adolescent maigre et dégingandé, gardait cette figure glabre et pâlotte qui fait de certains sauvages parisiens une race aussi nettement caractérisée que les Peaux-Rouges d'Amérique ou les Tsiganes d'Europe.

Le premier aspect ne lui était pas favorable. On éprouvait un certain malaise à regarder ce masque sec, osseux et coupant, aux joues creuses, aux traits avachis, à la lèvre déjetée, flétrie et précocement cynique. Mais un tel esprit l'animait, que l'on finissait par s'habituer à cette laideur et par n'en plus apercevoir que les saillies originales et comiques. J'entends cet esprit hardi, gouaillier, effronté, trivial, que l'un de nos plus éminents écrivains a personnifié dans Gavroche. Gavroche est de toutes les époques. A toutes les époques, en effet, Paris a eu des ruisseaux, des pavés, de la boue, des vices, de la philosophie, de la misère et de la gaieté. Notre Gavroche arrivait de Paris, où il avait eu des peines de cœur en justice.

Il répondait au nom de Décadi Fructidor. L'autre convive s'appelait Pascal Grison.

(A suivre).

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

III

— C'est que vous prendrez pour témoin l'homme que je vais vous désigner.
— Qui, mademoiselle ?
Un homme que vous connaissez, un de vos amis, Tartas.
En entendant ce nom, Henri Soulac devint livide comme la mort. Ses yeux éfarés fouillaient le parquet comme pour y chercher un trou par lequel il pourrait disparaître.
Ariane ne le quittait pas du regard.
— C'est lui, se disait-elle, c'est lui !
Le négociant fit un effort sur lui-même, reprit un peu de sang-froid et répondit d'une voix assez tranquille :
— Je ne sais pas ce que vous voulez dire, mademoiselle ; je ne connais personne de ce nom.

Le père s'était avancé.
— Quel est ce Tartas dont tu parles ?
— Vous le connaissez aussi, mon père. Vous avez vu son nom dans les journaux, lors du procès de M. de Cordouan. C'est l'homme qui a arrêté Edgar ; c'est l'homme à qui on a reproché d'avoir fait périr sa mère. C'est, en un mot, un vagabond, un repris de justice.
— Et c'est cet homme que tu proposes à M. Henri Soulac ?
Henri Soulac eut un haussement d'épaules.
— C'est un de ses amis, répliqua la jeune fille.
— Je ne prendrai pas la peine, dit-il, de répondre à mademoiselle...
— Et pourquoi ne me répondez-vous pas ? demanda la jeune fille d'un air provocant.
— Parce que des assertions de ce genre ne se réfutent pas...
— Parce que vous ne pouvez pas me répondre. Prouvez-moi donc que vous ne connaissez pas ce Tartas ; qu'il n'a pas reçu d'argent de vous ?
Henri Soulac avait pâli de nouveau.
— Est-ce qu'elle saurait ? se demanda-t-il.
Et une terreur poignante entraînait en lui, le glaçant.
Henri Soulac se borna à dire, comme il l'avait fait précédemment.
— Je ne sais pas, mademoiselle, ce que vous voulez dire.
— Soyez tranquille, vous le saurez assez tôt, répondit la jeune fille d'un air menaçant.
Le père intervint.
— Tout cela, mon enfant, dit-il, est étran-

ger à la question.
— Pas si étranger que vous le croyez, mon père ; demandez à M. Soulac !
— Je ne sais pas, répéta encore le négociant, ce que mademoiselle veut dire.
Et au-dessus de lui, il pensait :
— Je suis perdu !
Et une sueur froide inondait ses tempes.
M. de Millanges était hors de lui. Cette résistance de sa fille, ses allusions et ses menaces auxquelles il ne comprenait rien, tout cela l'exaspérait.
— Il est inutile, ma fille, dit-il sèchement, de discuter plus longtemps. Voici quels sont mes ordres... Demain, on signera le contrat, si M. Henri Soulac n'y voit pas d'inconvénient.
— Aucun... C'est aller au-devant de mes plus chers désirs...
— Et là-dessus, ajouta l'ancien magistrat, ma décision est irrévocable... Préparez-vous ma fille, à m'obéir...
Ariane frémissait de fureur.
Ses yeux étincelaient.
— Ainsi, dit-elle en se tournant vers Henri Soulac, malgré ma volonté, malgré ce que je vous ai dit, vous persistez à m'épouser ?
— Je persiste, mademoiselle, et le jour où je vous donnerai mon nom sera le plus beau.
Mlle de Millanges l'interrompit. Elle toisa le jeune homme, comme elle l'avait fait déjà, des pieds à la tête et dit :
— Eh bien ! malheur à vous !
Et elle quitta le salon d'un pas hautain, la tête droite, avec un éclair dans les yeux.
Les deux hommes restèrent seuls.

Ils se regardaient avec une stupeur morne.
— Jamais, dit M. de Millanges d'un air découragé, nous ne viendrons à bout de sa résistance... Que veut-elle dire avec ses menaces ?
— Oh ! je ne les crains pas ! fit vivement Henri Soulac qui tremblait jusque dans les moelles. C'est le dépit qui la fait parler ainsi.
— Nous ferions mieux, peut-être, dit le père, de renoncer à la lutte.
— Notre devoir, fit hypocritement Henri Soulac, est de la sauver malgré elle, et c'est pour cela que je ne recule devant rien. Je l'aime tant, et je serais si malheureux de la voir en butte aux commentaires malveillants du public, de voir son avenir à jamais brisé ! Elle mérite tant de vivre estimée, heureuse !
L'ancien magistrat, très ému, serra la main du négociant.
— Vous êtes un brave jeune homme, dit-il, et vous m'indiquez ce que j'ai à faire. Je ne faiblirai pas !
Henri Soulac répondit à l'étreinte du vieillard.
— De la résistance, de l'énergie, et nous vaincrons !
Et il prit congé sur ces mots ; mais, quand il fut hors de l'hôtel, seul, il fut pris d'un effroi terrible, suprême.
— Comment, se demanda-t-il, Mlle de Millanges connaît-elle Tartas, et que sait-elle ?
Et dans les rues, il regardait instinctivement autour de lui, comme s'il craignait déjà d'avoir à ses trousses toute la police de Bordeaux...
(A suivre.)

Bibliographie

Lectures pour tous

La variété dans l'actualité, telle semble être la devise des Lectures pour Tous dont le septième numéro vient de paraître à la Librairie Hachette et Co. Pendant les vacances de Pâques où les loisirs sont plus nombreux chacun voudra lire cet intéressant numéro.
Le fascicule d'avril est encore plus intéressant, s'il se peut, que ceux qui l'ont précédé.
En voici l'attrayant sommaire :
La Journée de Sa Sainteté le Pape Léon XIII ; Ce que les Aveugles voient ; Poupées d'aujourd'hui et Poupées d'autrefois ; Rembrandt, sa Vie et son Œuvre (fin), par M. ÉMILE MICHEL ; Mémoires du sergent Bourgolette (suite) ; 32,000 kilomètres à bicyclette. De Londres à Londres par Téhéran, Calcutta et San-Francisco ; Courage de Femme, par J. NORMAND ; Le Roman d'un Roi ; Une Nouvelle pour les Enfants, etc.
Véritable Revue de Famille, comme l'on voit, et, de plus, accessible à tous en raison de la modicité de son prix : 50 centimes le numéro.
Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 6 avril 1899.
V^o Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Le Soleil et la Vie. — Daniel Lesneur : Comédienne (suite). — Pontevrez : Faute d'un mot (suite). — Édouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabreque : Crucifix savant (suite). — V^o Nacla : Tribly (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1350, du 8 avril 1899.
Les ponts-ballons, par Léo Dex. — La sensation du noir, par A. Dissard. — Le Congrès des Sociétés savantes à Toulouse, par E. Cartailhac. — Carte routière cycliste de Suisse, par le commandant Z. — Le miracle de saint Prokopy, par Stanislas Meunier. — La chaleur spécifique des métaux aux basses températures, par C.-E. G. — Appareils photographiques, par J.-F. Gall. — Nécrologie, par Albert Gaudry. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 4 avril 1899, par Ch. de Villedeuil. — stéréoscope à double réflexion totale de M. F. Drouin, par G. M.
Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 14 (8 avril 1899).
1° Aux mines d'or du Klondyke (de Paris au Lac Bennett), par Léon Boillot.
2° A travers le monde : Transformation de la Baie du Mont St-Michel.
3° Questions politiques et diplomatiques : L'Accord Franco-Anglais du 21 Mars 1899.
4° L'Expansion coloniale : Aguinaldo le chef des Insurgés Philippins.
5° La lutte économique : L'Industrie des Allumettes au Japon, par Villetard de Laguerie.
6° Livres et Cartes.
7° Les Revues étrangères : L'Hinterland du Togo Allemand (Deutsche Kolonialzeitung, Berlin). — Masques d'ébène et têtes crépues (La semaine littéraire, Genève). — L'émigration italienne en Amérique (L'Universo, Milan).
Abonnements : Un an, 26 fr. ; Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2192 du 8 avril 1899.

GRAVURES. — Portraits : M. Marcel Prévost, élu Président de la Société des gens de lettres. — Le colonel de Quincy. — Le colonel Prévost. — Agoncillo, plénipotentiaire philippin.
Nécrologie : Mme Michelet — Mme la baronne Hirsch. — Le marquis de Chennevières.
Théâtre illustré : Opéra-Comique : Beaucoup de bruit pour rien. — Le réveil d'Héro (scène du 5^e acte).
Paris : les travaux du Chemin de fer de Ceinture et la nouvelle ligne de l'Exposition : Construction d'un mur, au boulevard Pereire. — A la Gare de la Porte-Maillot. — Avant la Gare de la Porte-Dauphine. — Travaux de la Pile du quai de Paris ; etc.
Les combats de coqs, au Casino de Paris.
Au quai Malaquais : Autour de la statue de Voltaire.

Concours de façades : Le Castel Béranger.
Départements : Le crime de Choisy-le-Roi (Seine-et-Oise) : La maison habitée par la famille Martin. — Les enfants dans le jardin. — La meule de paille, lieu probable de l'assassinat. — La foule sur la berge. — Les scaphandriers. — Le juge d'instruction indiquant la sablière aux scaphandriers. — Le scaphandrier Huillet sur le point de plonger. — Les scaphandriers déposant sur la grève le cadavre de l'enfant.
Les usagers de la Forêt de la Teste (Landes) : Village de parqueurs. — Cabane de résiniers. — Culture de la résine de pins. — Usagers ramenant un convoi de bois, sur le lac de Cazaux. — Station de chemin de fer dans la lande. — Pillage des bois brûlés.

Sarthe : L'Exposition du Mans.
Beaux-arts : Les noces d'or ou « la Cinquantaine », tableau de Mlle de Coninck.
Marine : Le « d'Assas ». — La « Stella ».
Iles Philippines : La délégation philippine à Hong-Kong. — Troupes philippines sous les armes.
TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres par H. Lemaire. — A propos du concours des façades ; L'art dans l'habitation : Le Castel Béranger, par G. B. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Les travaux de Paris par A. — Les combats de coqs, par X. — Les droits usagers de la Forêt de la Teste, par Paul Kauffmann. — Aux Philippines : La mission d'Agoncillo à Washington, par L. de Montarlot. — Les travaux du Chemin de fer de Ceinture, par G. Bidarray. — Automobilisme, par A. Wimille. — M^{me} Michelet, par Boyer d'Agen. — Sport, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue comique Récréations, Echees, Rébus, Memento de la semaine, Petit courrier des Théâtres, Bibliographie, etc.
Nouvelle illustrée : Le Vendredi Saint des Pongigaud, par J. Pommerol, illustrations de Paul Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Qua-

tre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.
Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{er}
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les

membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

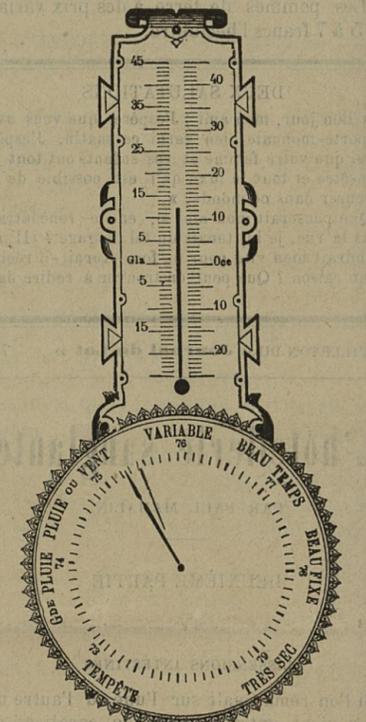
J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 5,2
Id. maxima de la veille : 16,2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSANT.